FRC 4' 32299
Case
FRC
25616

MOTION IMPORTANTE

De M. TELLES D'ACOSTA, *Grand-Maître Honoraire des Eaux & Forêts, ſervant de Supplément à l'Adreſſe de M. de Buſſy, ou au Projet de Banque de M. Necker; & pour modérer le nouvel Impôt du quart ſur tous les revenus.*

L'UTILITÉ dont a été la Caiſſe d'Eſcompte depuis ſon établiſſement, a donné l'idée au premier Miniſtre des Finances de propoſer une Banque nationale.

M. Martin de Buſſy, avant ce Miniſtre, avoit fait une Adreſſe à la Nation, pour établir une Caiſſe Nationale, dont il a démontré les avantages; il s'eſt efforcé de prouver qu'une Caiſſe ſanctionnée par l'Aſſemblée de la Nation, n'avoit pas beſoin d'un fonds qui répondît des effets qu'elle auroit créés, & dont tous les biens de la France ſe trouveroient néceſſairement reſponſables.

THE NEWBERRY LIBRARY

Cependant, quelque confiance qu'on ait, & qu'on doive avoir dans les Repréſentants d'une Nation loyale & géreuſe, on ne ſçauroit douter que cette confiance ne fût infiniment plus grande, s'il exiſtoit véritablement un fonds qui répondît, en tout temps, de la ſolvabilité de la Caiſſe, & qui fût le garant infaillible de l'acquittement des Billets qui en ſeroient émanés, ne fût-ce que pour détruire l'opinion qu'on a en général DES BILLETS, opinion dont le germe même ne pourra plus ſubſiſter quand la Caiſſe & les Billets poſeront ſur une baſe ſi ſolide, que qui que ce ſoit ne pourra plus douter de leur évidente ſûreté.

Pour fournir des fonds de cette eſpece, j'ai conçu une idée que je crois précieuſe, & que je m'empreſſe de communiquer à la Nation. C'eſt d'aſſocier à la Caiſſe Nationale, juſqu'à concurrence de 12 ou 1500 millions, plus ou moins, les Citoyens de tous états, qui pourront

juſtifier avoir des propriétés libres, & par préférence des fonds de terre, & qui voudront en engager & hypothéquer à la ſûreté des Billets nationaux.

Les Propriétaires qui auroient donné cette hypotheque de garantie, participeroient dans la proportion qui ſeroit déterminée, aux bénéfices de la Caiſſe Nationale, dont les comptes ſeroient rendus annuellement.

On a l'aſſurance parfaite que tous les Propriétaires de terres & d'immeubles quelconques, s'empreſſeront d'offrir l'hypotheque deſtinée à opérer la parfaite ſûreté des Billets, puiſque ſans aucun riſque de leur part, ils participeront en partie, au profit de la Caiſſe Nationale, dans la proportion qui ſera fixée par la Nation, laquelle portion ne pourra jamais excéder trois pour cent. Bien entendu que ſi les bénéfices étoient conſidérables, ils ſeroient en faveur de la Nation, & que s'ils étoient moindres, les propriétaires en retireroient de moindres bénéfices.

On dira peut-être que ce ſera beaucoup gagner, que d'avoir trois pour cent, ſans courir aucun riſque ; mais c'eſt une raiſon de plus pour croire que les Propriétaires auront le plus grand intérêt de s'aſſocier à la Caiſſe, & qu'ils ſe préſenteront en foule ; ils méritent d'ailleurs cette faveur, eux dont les biens ne rapportent généralement que 2 ½ ou 3 pour cent tout au plus.

Combien une Caiſſe nationale établie ſur une pareille baſe, ne méritera-t-elle pas plus de confiance que les Banques d'Angleterre & de Hollande? Il eſt de notoriété que les biens-fonds des trois Royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, ne ſuffiroient pas, à beaucoup près, s'ils pouvoient ſe vendre, pour acquitter les billets de Banque & les annuités de la Nation.

Il eſt plus que certain qu'avec des ſûretés ſemblables à celles qu'on vient d'indiquer, il n'y auroit jamais lieu à la converſion en argent des billets de la Caiſſe : cependant ſi pour le jeu du Commerce

& la commodité du Peuple, quelques perſonnes jugeoient à propos de ſe procurer de l'argent pour des billets, on pourroit avoir un Bureau à la Caiſſe, où l'on échangeroit en tout temps les billets de 50 & 25 liv. avec des eſpeces monnoyées. On ſent combien il ſeroit facile à la Caiſſe Nationale de ſe procurer jusqu'à 200 millions en argent avec des billets, ſoit au Tréſor public, ſoit dans les différentes Caiſſes générales & particulieres, ſoit autrement, & enfin en réſervant l'argent que le Public continueroit de porter, comme il en porte à la Caiſſe d'Eſcompte.

On a d'autant plus lieu de ſe féliciter des idées qu'on vient de développer, qu'avec les avantages immenſes qui peuvent en réſulter, l'Aſſemblée Nationale regardera peut-être comme poſſible de modérer le ſacrifice conſidérable qu'elle s'eſt cru dans la néceſſité d'exiger de tous les Citoyens, en les aſſujettiſſant par ſon Décret, à payer en dix-huit mois le quart de leurs revenus. Combien ne ſeront pas

gênés par cette taxe, ceux qui ont à peine de quoi ſoutenir leur état, & qui ont tant ſouffert des derniers troubles ? Combien ceux qui n'ont pas pu payer les impoſitions ordinaires, n'auront-ils pas de peine à fournir un nouveau tribut auſſi conſidérable ? Nous préſumons que le ſage & bien intentionné Miniſtre des Finances n'eût pas propoſé cette ſurcharge pénible, s'il lui fût venu à l'eſprit de trouver dans les biens-fonds des Propriétaires du Royaume, & dans leur cautionnement le moyen de ſe procurer infailliblement plus d'un milliard, ce qui lui auroit ſuffi, & bien au-delà, pour faire face juſqu'au premier Juillet prochain, aux paiements qu'il a jugés indiſpenſables. Les Repréſentants de la Nation ſentiront vraiſemblablement qu'on peut ſans aucun inconvénient réduire au douzieme le ſacrifice du quart des revenus qu'ils ſe ſont crus obligés d'exiger ; de maniere que dans la ſuppoſition où tous les revenus du Royaume ſont de 1200 millions,

on ne ſupporteroit que 100 millions ſeulement, au lieu de 300 millions, ce qui dans la circonſtance, ſeroit regardé comme un véritable bienfait.

Il ſeroit bien digne de l'équité & de l'humanité de l'Aſſemblée auguſte qui regle notre ſort, de procurer à la Nation le double ſoulagement qu'on propoſe. Combien de nouveaux droits n'acquerroit-elle pas par-là à la reconnoiſſance? On ne peut au ſurplus que s'en rapporter à ſa ſageſſe. C'eſt à ſes lumieres que je fais l'hommage de mes idées. Je ſerai comblé ſi je puis contribuer au bonheur de mes Concitoyens: c'eſt juſqu'à préſent le ſeul but qui m'a animé, en compoſant les ouvrages que j'ai publiés; ils ont été reçus avec aſſez d'indulgence, pour eſpérer que ces idées ſeront accueillies de même.

Je n'entrerai dans aucuns détails ſur ce qu'il convient de faire pour créer la Banque nationale, parce qu'il eſt aſſez de perſonnes éclairées pour donner à cette grande

559

opération toutes les formes convenables. Il ſuffit aujourd'hui d'indiquer la baſe ſolide ſur laquelle cette Banque peut être fondée, par l'aſſociation des Propriétaires de biens-fonds.

FIN.

Cette Motion intéreſſante, ainſi que les Ouvrages de M. Tellès ſur les bois, & ſon plan général d'Hoſpices, ſe trouvent à Paris, rue des Francs-Bourgeois, au Marais, même maiſon du ſieur Migeon, au ſecond; au Palais-Royal, & à Verſailles, chez Blaizot, Libraire.

De l'Imprimerie de L. JORRY, rue de la Huchette, le 28 Septembre 1789.